

Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle

RNCP37203 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	DSP — Diplôme de spécialisation professionnelle
Code(s) NSF	134, 320, 335
Formacode(s)	44057, 35052, 42623
Code(s) ROME	G1205, M1601, G1202, G1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS · SIRET : 19753471200017

Partenaires habilités

22 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 22 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM DE MARTINIQUE	39064039900015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM EN REGION OCCITANIE	49189213900016	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS	34896746400028	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DE LA REUNION	44338132200025	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS EN GUADELOUPE	39174243400015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATION DES ARTS ET METIERS AUVERGNE-RHONE-ALPES	44320628900045	Former et organiser l'évaluation
CNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	34022316300023	Former et organiser l'évaluation
CNAM BRETAGNE - AGCNAM	43411361900119	Former et organiser l'évaluation
CNAM CENTRE-VAL DE LOIRE - AGCNAM	44911357000013	Former et organiser l'évaluation
CNAM GRAND EST	82304134800017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 22 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37203-agent-d-accueil-des-publics-de-l-education-artistique-et-culturelle/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diplôme de spécialisation professionnelle est un diplôme situé au niveau 4 de la grille française de qualifications, et délivré par un établissement de l'enseignement supérieur après une formation d'une année après le baccalauréat. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré. Son accès est sélectif. Sa finalité première est l'insertion professionnelle immédiate. De ce fait il atteste un ensemble de compétences correspondant à une cible professionnelle, et comprend un volume important de mise en situation professionnelle.

ACTIVITÉS VISÉES

- Accueil des professionnels de la culture, des acteurs de l'éducation, des artistes, des scolaires et du public de l'éducation artistique et culturelle en les renseignant et les orientant ;
- Vente de billets d'entrée en utilisant le logiciel billetterie de la structure ;
- Participation à la rédaction et à la diffusion d'informations et de documents relatifs à des manifestations ou des événements artistiques et culturels ;
- Contrôle des accès lors d'événements culturels en vérifiant les billets d'entrée et en faisant respecter les consignes de sécurité (personnes à mobilité réduite, plan Vigipirate...) ;
- Réalisation de tâches de gestion administrative : archivage, prise de rendez-vous, suivi des mails...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et/ou en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles.

Communiquer à l'écrit et à l'oral en contexte professionnel

- Rédiger un texte, compte rendu, projet, lettre selon les normes de la communication et de l'usage de la langue.
- Prendre la parole en contexte professionnel en respectant les codes et usages.
- Communiquer dans une langue étrangère.
- Se servir des outils numériques en lien avec un champ professionnel.

Compétences spécifiques

- Écouter et interagir sur des aspects opérationnels de l'activité artistique et culturelle avec des professionnels de la culture, des acteurs de l'éducation, des artistes et des publics, notamment scolaires, et accompagnateurs ;
- Orienter les publics lors d'événements artistiques et culturels ;
- Mener des visites organisées dans des lieux artistiques et culturels (musées, théâtres...) ;
- Identifier l'offre culturelle d'un territoire et les contenus d'enseignement en lien avec les thématiques abordées dans la programmation de la structure dans l'objectif de participer à des projets éducatifs autour de cette offre (atelier de lecture accompagnée autour d'un ouvrage théorique, interprétation et tutorat d'activités de productions d'élèves, ...) ;
- Établir une relation calme et bienveillante pour renseigner, informer et orienter les usagers ;
- Appliquer les mesures de sécurité liées aux établissements recevant du public (respecter et faire respecter le plan Vigipirate, les règles de sécurité sanitaires...) sous l'autorité du service dédié ;
- Favoriser l'accessibilité des espaces aux personnes en situation de handicap ;
- Utiliser les outils de billetterie pour vendre et émettre des billets d'entrée aux événements artistiques et culturels.

Blocs de compétences

RNCP37203BC01 — Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions

professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37203BC02 — Communiquer à l'écrit et à l'oral en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rédiger un texte, compte rendu, projet, lettre selon les normes de la communication et de l'usage de la langue.
- Prendre la parole en contexte professionnel en respectant les codes et usages.
- Communiquer dans une langue étrangère.
- Se servir des outils numériques en lien avec le champ professionnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37203BC03 — Participer à la mise en place des actions et des projets en éducation artistique et culturelle auprès des publics diversifiés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier l'offre culturelle d'un territoire et les contenus d'enseignement en lien avec les thématiques abordées dans la programmation de la structure afin de participer au développement des projets éducatifs autour de cette offre.
- Appliquer les consignes de sécurité émanant du service dédié liées aux établissements recevant du public en respectant et faisant respecter le plan Vigipirate, les règles de sécurité sanitaires...
- Favoriser l'accessibilité des espaces aux publics en situation de handicap afin de sécuriser et d'accompagner leur participation à un événement culturel et/ou artistique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP37203BC04 — Accueillir, orienter et guider les publics des structures des arts et de la culture

LISTE DE COMPÉTENCES

- Écouter et interagir sur des aspects opérationnels de l'activité artistique et culturelle avec des professionnels de la culture, des acteurs de l'éducation, des artistes et des publics afin de favoriser le développement de la sensibilité et de l'esprit critique de ces publics.
- Mener des visites organisées dans des lieux artistiques et culturels (musées, théâtres...) afin de permettre la rencontre des publics avec les œuvres et les artistes.
- Établir une relation calme et bienveillante afin de renseigner, d'informer et d'orienter les publics lors d'événement artistiques et culturels.
- Utiliser les outils applicatifs de billetterie pour vendre et émettre des billets d'entrée aux événements artistiques et culturels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs artistiques et culturels, publics ou privés : théâtres, centres d'art, médiathèques, cinéma, espaces des sciences, collectivités, régions ...

9001Z Arts du spectacle vivant

9004Z Gestion de salles de spectacles

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle
- Agent d'accueil et de billetterie
- Intervenant artistique et culturel

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 484 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) L2X60 — Agents d'accueil et d'information · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	122 855
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	54 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme L2X60 — Agents d'accueil et d'information L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) T6X61 — Employés des services divers V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 096 €
Selon la branche	6 000 € – 9 097 €
Prise en charge	Branches concernées
9 096 €	Valeur par défaut · 210 branches
9 097 €	CPNE Casinos
8 737 €	CPNEF de l'Exploitation cinématographique et de la Distribution de films
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2028
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Insertion professionnelle des diplômés

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37203/>